

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 20 décembre 2021 à 19 h à huis clos à la salle communautaire

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Assistent également à la séance : Sylvie Tardif, greffière-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1540-2021 du 15 décembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 24 décembre 2021;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du budget 2022
2. Publication du budget 2022
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2021-12-327 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-328 Adoption du budget

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu à l'unanimité que le budget 2022 de la municipalité de Saint-Ferdinand soit adopté comme suit :

Évaluation imposable : 330 711 200

RECETTES 2022

Taxes

Taxe foncière générale	2 957 600 \$
Taxe de secteur (service de la dette)	59 815 \$
Taxe de secteur (fonctionnement)	220 930 \$
Taxe d'aqueduc	116 500 \$
Taxe de vidanges	258 000 \$
Taxe de cours d'eau	40 410 \$
Taxe pour le centre d'urgence 9-1-1	12 500 \$
	<u>3 665 755 \$</u>

Compensations - Québec

Immeubles des affaires sociales	35 050 \$
Écoles primaires	15 110 \$
	<u>50 160 \$</u>

Autres services rendus

Loyer	25 190 \$
Centre municipal	10 000 \$
Loisirs et culture	52 675 \$
Marina	37 500 \$
Écocentre	5 500 \$
Recouvrement de tiers	10 000 \$
Autres	100 \$
	<u>140 965 \$</u>

Autres recettes de sources locales

Licences et permis	9 000 \$
Permis de roulottes	5 350 \$
Droits de mutations immobilières	80 000 \$
Droits sur les carrières/sablières	30 000 \$
Droits de coupe de bois	35 000 \$
Amendes	7 000 \$
Intérêts	17 000 \$
	<u>183 350 \$</u>

Services rendus aux organismes municipaux

Transport	18 310 \$
Autres - voirie (éoliennes)	115 690 \$
Autres - redevances (éoliennes)	38 550 \$
	<u>172 550 \$</u>

Transferts

Partage de la croissance TVQ	27 955 \$
Entretien et conservation du réseau routier	490 155 \$
Pacte rural	4 500 \$
Matières recyclables	98 275 \$
	<u>620 885 \$</u>

Affectation

Surplus affecté	80 170 \$
	<u>80 170 \$</u>

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS 2022 4 913 835 \$

DÉPENSES 2022

Administration générale

Législation	168 685 \$
Application de la loi	6 000 \$
Gestion financière	437 095 \$
Greffe	4 750 \$

Évaluation	111 085 \$
Autres	<u>33 525 \$</u>
	761 140 \$

Sécurité publique

Police	266 685 \$
Protection contre l'incendie	315 090 \$
Autres	<u>4 610 \$</u>
	586 385 \$

Transport

Voirie municipale	1 061 110 \$
Enlèvement de la neige	752 240 \$
Éclairage des rues	21 300 \$
Circulation et signalisation	15 000 \$
Transport adapté	<u>29 155 \$</u>
	1 878 805 \$

Hygiène du milieu

Traitement de l'eau	6 000 \$
Distribution de l'eau	110 835 \$
Bassins d'épuration	87 450 \$
Réseaux d'égout	94 545 \$
Cours d'eau	31 255 \$
Enlèvement des ordures	335 900 \$
Vidange des fosses septiques	<u>45 100 \$</u>
	711 085 \$

Santé et bien-être

Logement social	8 735 \$
Autres	<u>300 \$</u>
	9 035 \$

Urbanisme

Urbanisme et zonage	226 990 \$
Promotion et développement industriel	91 050 \$
Autres	<u>0 \$</u>
	318 040 \$

Loisirs et culture

Centre municipal	28 440 \$
Presbytère	9 795 \$
Aréna et patinoire	42 650 \$
Marina	36 725 \$
Terrains de jeux	110 520 \$
Autres (loisirs)	139 430 \$
Bibliothèque	60 715 \$
Autres (culturel)	<u>28 655 \$</u>
	456 930 \$

Frais de financement

Service de la dette	88 165 \$
Autres frais de financement	<u>3 250 \$</u>
	91 415 \$

Affectations

Dépenses en immobilisations	<u>101 000 \$</u>
	101 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS 2022 4 913 835 \$

2021-12-329

Publication du budget

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de publier le budget 2022 dans le bulletin municipal d'informations.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-12-330 Adoption du programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune question

2021-12-331 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 25. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.